



**MAIRIE**

1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 14 septembre 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 7 septembre 2020

*Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, adjoints, M. ROUSSEL Hugo, Mmes FAB A Sylvie, BAZILLE Sylvie, SAUMUR Marina, MM. BERGES Ludovic, LHOMMEAU Thomas, BONNIN Vincent.*

*Absents excusés : MM. DIDIER Jacky, COISCAUD Vincent, Mmes ALEXIS Marie, SIRE Gladys*

*Absents non excusés :*

*Pouvoirs : M. DIDIER Jacky à M. BOSSEBOEUF Gilles, Madame ALEXIS Marie à M. BERGES Ludovic, Mme SIRE Gladys à M. BONNIN Vincent*

*Secrétaire de séance : M. PIN Olivier*

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

### **1. Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2020**

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

### **2. Restaurant (prise de décision)**

Il nous reste deux candidats pour le bail du restaurant au 1 place du puits, M. EHRET Sébastien et M. BENOIST Olivier.

Le débat s'instaure au sein du conseil municipal autour des deux candidatures concernant le bail du restaurant 1 place du puits.

Après avoir entendu les projets de reprise de bar-restaurant, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Consentent à M. Olivier BENOIST né le 22/07/1966 habitant 17 rue de la grande blourde 86150 NÉRIGNAC, pour la société EIRL BENOIST OLIVIER, ou toute personne morale qu'il substituera, un bail commercial de neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, conformément aux articles L 145-1 et suivants du Code de commerce dans un immeuble à usage commercial situé à l'angle de la Place du Puits –sur laquelle il porte le n°1- et de la Rue de l'Eglise –sur laquelle il porte le n° 3-, moyennant un loyer de 330 Euros HT mensuel, TVA en sus, (délibération n°115/2019), payable d'avance, soumis à la révision de l'indice des loyers commerciaux (ILC) et versement d'un dépôt de garantie d'un mois. La révision du montant du loyer se fera tous les ans, le 1<sup>er</sup> du mois suivant la date anniversaire de signature du bail.

- Mettent à disposition de M. Olivier BENOIST, ou toute personne morale qu'il substituera, la licence de quatrième catégorie dite grande licence et les éléments mobiliers et aménagements figurant sur une liste annexée au bail (voir état des lieux).

- Autorisent M. Olivier BENOIST, ou toute personne morale qu'il substituera, à utiliser la terrasse 1 place du puits devant le bar aux conditions suivantes :
  - ↳ Utilisation uniquement pendant les heures d'ouverture du bar-restaurant (en conformité avec la législation en vigueur) ;
  - ↳ Installation uniquement de matériel mobile ;
  - ↳ Respect du voisinage ;
  - ↳ La mairie se réserve l'utilisation d'une partie de cet espace si besoin ;
  - ↳ Cette autorisation prendra fin au terme du bail ;
  - ↳ La mairie se réserve le droit de revoir cette autorisation en cas de besoin ou de problème lié à cette exploitation.
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces transactions.

### **3. Divers**

#### **3.1. Déchetterie**

Samedi dernier, la déchetterie était fermée. Les décisions ne pourront se prendre qu'après avis de la commission de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Nadine MÉMIN-NICOULLAUD verra avec Christophe DESBANCS pour mettre en place des permanences, pendant la période intermédiaire, avec les élus volontaires pour conserver ce service. La compétence est communautaire. Nadine MÉMIN-NICOULLAUD validera les affichages et verra avec Christophe DESBANCS pour mettre en conformité ces affichages.

#### **3.2. Marché hebdomadaire**

Nous proposons la lettre suivante pour envoyer aux producteurs et artisans d'art :

Le 14 septembre 2020



Monsieur le Maire

A

N/Réf. : GB/FM/0/2020

**Objet** : Création d'un marché à Champagné-Saint-Hilaire, .

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui des acteurs indispensables à la vie économique et les derniers événements sanitaires ont confirmé l'importance du réseau local en termes de services et de lien social pour la population. La commune de Champagné-Saint-Hilaire, à travers ses élus, a toujours eu la volonté de soutenir et de promouvoir les entreprises de son territoire.

Nous installons à compter du 19 mars 2021 un marché hebdomadaire sur la place du 13 Août 1944 de Champagné-Saint-Hilaire. Ce marché sera une vitrine de la production locale, tant au niveau alimentaire qu'artisanal.

Vecteur de notoriété pour les commerçants, il sera un véritable service pour notre population de plus en plus attirée par les circuits courts. Situé à la croisée d'axes routiers fréquemment utilisés, ce marché aura une large visibilité soutenue par une communication active de notre part tant sur les réseaux sociaux qu'associatifs pour faire de ce projet une réussite.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin de recueillir vos suggestions quant à cette initiative et votre adhésion si cette idée vous séduit. Nous nous permettrons donc de vous contacter rapidement afin d'échanger sur ce sujet.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à notre entier dévouement.

Les élus

Le Maire

Gilles BOSSEBOEUF

Mairie de Champagné-Saint-Hilaire – 1 place de la mairie

86160 Champagné-Saint-Hilaire

Siret : 21860052600014

☎ 05.49.37.30.91

E-mail : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

X:\PROJETS et REALISATIONS\MARCHE HEBDOMADAIRE\Lettre aux producteurs.doc

Visitez notre site →



1/1

Page du registre n°

Modifications à apporter à la lettre : remettre le terme marché hebdomadaire dans le titre de la lettre. Mettre un marché hebdomadaire tous les vendredis à partir de 16 h.

### **3.3. Numérotation des villages**

M. le Maire reçoit Mme Marie-France ROUGIER de La Poste pour la numérotation des villages le 7 octobre prochain. Ce sont Jacky DIDIER et Olivier PIN qui s'occuperont de ce dossier. L'objectif est de rester simple et de numéroter de 1 à X chaque village en gardant le nom du village (/nom de rue).

### **3.4. Rencontre canoë-kayak à la base de loisirs le 3 octobre 2020**

Nous rencontrerons le président des *Pagayous* le 24 septembre 2020 à la base de loisirs à 10 h. la manifestation de canoë-kayak du 3 octobre aurait lieu.

### **3.5. Arrêté préfectoral concernant le port du masque aux abords des écoles**

Un arrêté n° 2020-SIDPC-191 a été pris concernant le port du masque obligatoire, jusqu'au 30 octobre 2020 inclus, concernant les marchés de plein air, les activités commerciales et assimilées et les abords des établissements d'enseignement dans l'ensemble des établissements de la Vienne.

Nous avons installé les panneaux concernant cette obligation avec les horaires suivants : masque obligatoire pendant les jours d'école pour les + de 11 ans de 7h à 9h15, de 11h15 à 14h00 et de 15h à 19h.

## **4. Fêtes et événements**

19 septembre 2020	Journées du Patrimoine 10h00 : ouverture de l'exposition de peinture et de dessins d'enfants sur le thème du sport (salle de conseil, hall et bibliothèque) 11h30 : vernissage de l'exposition et présentation du livre « Champagné-Saint-Hilaire au fil des mois » par l'association « Murmures et Cultures à Champagné ». Le vin d'honneur sera offert par la commune A partir de 15h00 : jeux dynamiques et sportifs
21 septembre	conseil municipal
1er octobre à 20h00	Réunion avec les associations pour le calendrier 2021
3 octobre	Rencontre canoë-kayak à la base de loisirs
11 octobre	Brocante à la base de loisirs
Courant octobre (peut-être le 3)	Inauguration des panneaux ludiques du parcours autour de l'étang de la chasse à la base de loisirs

## **5. Tour de table**

*PIN Olivier : la route de Limes a été regoudronnée mais pas sur la totalité, l'entreprise sera recontactée.*  
*BAZILLE Sylvie : demande pourquoi les commissions « bulletin municipal » se tiennent le matin. Il faut faire correspondre les horaires avec ceux de la secrétaire qui s'occupe de la rédaction.*

*SAUMUR Marina : se demande ce que devient le projet d'observatoire sur la butte. Nous n'avons pas de nouvelles récentes du porteur de projet.*

La séance est levée à 21h15.

**Ont été prises les délibérations suivantes :**

N° 69/2020 : Restaurant (prise de décision)

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 <sup>er</sup> adjoint	absent	
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 <sup>ème</sup> adjointe		
PIN	Olivier	3 <sup>ème</sup> adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 <sup>ème</sup> adjointe		
COISCAUD	Vincent	conseiller	absent	
ROUSSEL	Hugo	conseiller		
FABA	Sylvie	conseillère		
BAZILLE	Sylvie	conseillère		
SAUMUR	Marina	conseillère		
BERGES	Ludovic	conseiller		
ALEXIS	Marie	conseillère	absente	
SIRE	Gladys	conseillère	absente	
LHOMMEAU	Thomas	conseiller		
BONNIN	Vincent	conseiller		